

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 29 JUIN 2018**

L'an deux mil dix-huit le 29 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CALAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LE DOUSSAL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2018

**Présents:** Pascal LE DOUSSAL, Marie-Annick LE BELLER, Bernard FIOLEAU, Gilles DELANOE, Yolande OLIVIER, Françoise HELIAS, Michel JAFFRELOT, Yann GUIGUEN,

**Absents excusés:** Marie-Noëlle RAUDE, Anne Jessy BETOTE, Erwan LECOMTE, Laurence TRAVERS, Jessica TRIQUET (donne procuration à Marie-Annick LE BELLER), Erwan L'HEREEC, François GABILLET (donne procuration à Bernard FIOLEAU).

Madame Françoise HELIAS a été élue secrétaire.

## **1) ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du conseil communautaire de Lorient Agglomération en date du 26 juin 2018. Il convient de rédiger une délibération concordante pour ce dossier.

La commune de Calan approuve, à l'unanimité, la délibération de Lorient Agglomération et prend donc acte du montant total de l'attribution de compensation concernant les années 2014-2015-2016-2017 et 2018 qui est de 669 381.58€, et du montant pour les années à venir, qui sera de 146 844.30€ par an.

## **2) ACQUISITION DE TERRAINS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'accord trouvé par les conjoints LE CLANCHE-COMMUNAL, pour l'acquisition des parcelles (n° AA0077, AA0092, AC0029, AC0051 au prix de 220 000€, auquel il convient d'ajouter les frais d'actes notariés.

Ces parcelles sont réservées depuis plus de 10 ans par la commune, étant stratégiques pour les futurs projets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

## **3) VENTE DE TERRAIN**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de demande d'acquisition d'une partie de la parcelle AA0065, sur laquelle est situé le poste de relevage de Beg er Lann, par Monsieur et Madame Jean-Luc Le Mouëllic, au prix de 5€ le m2 (surface d'environ 100 m2), les frais de bornage et de notaire étant à la charge des pétitionnaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

#### **4) DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE 2019**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer une demande de subvention au titre des amendes de police 2019 pour les travaux qui seront effectués au niveau de la voirie rurale fin d'année 2018, concernant la sécurité routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer cette demande de subvention.

#### **5) CAUTION PRÊT TABLES ET BANCS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de mettre en place une caution pour le prêt des tables et bancs, étant donné les dégradations et pertes de mobiliers constatées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire pour la mise en place de cette caution d'un montant de 100€, quel que soit le nombre de tables et /ou de bancs emprunté.

#### **6) CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES EN MATIERE D'AMENAGEMENT**

La commune souhaite engager une réflexion sur la restructuration de son centre-bourg et en particulier de son espace public central.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, du souhait de la commune de confier cette mission à Lorient Agglomération sachant que cette prestation est évaluée à un montant de 7 524€.

La mission attendue consistera en la réalisation d'un plan-guide global permettant les différentes phases travaux à venir et les études correspondantes, ainsi que la préparation d'un dossier auprès de la région Bretagne dans le cadre de l'appel à projets « redynamisation des centre-bourgs ».

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du conseil communautaire de Lorient Agglomération en date du 26 juin 2018, concernant la mise en place d'une convention de prestations de services en matière d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les termes de la convention de prestations de services d'aménagement pour une durée de 6 mois, et autorise le Maire à signer cette convention.

#### **7) QUESTIONS DIVERSES :**

- **Gemapi** (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations)

Monsieur Delanoe informe les conseillers municipaux qu'il a assisté récemment à une réunion concernant ce dossier, et qu'il y a une distinction dans cette compétence et séparation entre la GEMA (gestion des milieux aquatiques) et la PI (prévention des inondations).

- **Bilan général de fin d'année scolaire :**

- Arrêté pour les gens du voyage :

Monsieur Le Maire informe les conseillers municipaux, qu'un arrêté a été rédigé afin d'interdire les grands rassemblements des gens du voyage sur la commune, pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2018.

- Arrêté pour l'ancienne carrière de Restermoël :

Monsieur Le Maire informe également les conseillers municipaux, que deux arrêtés ont été pris afin d'interdire l'accès et la baignade au niveau du site de l'ancienne carrière de Restermoël, par mesure de sécurité, les jeunes se regroupant régulièrement sur ce site pour y faire la fête.

- Embauche d'un adjoint d'animation pour un mois :

Madame Le Beller informe qu'une animatrice est embauchée du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2018, afin de seconder l'animateur pour les activités des adolescents sur les communes de Calan, Lanvaudan et Quistinic, comme chaque année

- Évolution du poste d'animateur

Madame Le Beller informe également du projet d'évolution du poste d'animateur, qui est actuellement sur 3 communes, le poste serait donc partagé entre les communes de Calan et Lanvaudan.

Pour le moment, une réponse de la CAF est attendue pour la répartition financière des aides de cet organisme.

- Départ d'Emile Manic : suite au départ de Monsieur Emile Manic, la municipalité étudie le renouvellement du poste.

- Appel d'offres cantine :

Madame Le Beller informe que seuls 2 offres ont été déposées pour la prestation des repas de cantine et que la société Compass Scolarest a été retenue par rapport au prix et à la clarté des informations du dossier présenté.

- PLU :

Monsieur le Maire informe de la situation du PLU : La DREAL a demandé à la commune qu'une étude environnementale soit faite. À ce jour, la commune a effectué un recours gracieux, pour ne pas faire cette étude qui entraîne une dépense de plus de 10 000€. Une rencontre avec Madame Chomard de Lorient Agglomération, est prévue la semaine du 9 juillet, afin d'être conseillés pour ce dossier.

- Point financier et budgétaire

Petit point au niveau de la situation budgétaire, pas de remarque particulière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Maire,  
Pascal LE DOUSSAL.



